

**33ème Congrès national corporatif  
Congrès constitutif de la C.G.T.-F.O.**

12 et 13 avril 1948

**Paris - Palais de la mutualité**

## **INTERVENTION D'ALEXANDRE HÉBERT: DISCUSSION SUR LES STATUTS DE LA CONFÉDÉRATION...**

**Le Président:** La parole est au camarade Hébert, des *Cheminots de Nantes*.

**Hébert:** Camarades, on a dit beaucoup de choses sur les statuts. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a déjà été dit. Je veux simplement insister sur deux points qui me paraissent importants, je veux parler du préambule, et notamment de la partie du préambule qui reconnaît l'Etat démocratique comme la seule forme d'Etat dans laquelle le syndicalisme puisse vivre libre.

Il est bien certain, camarades, que nous sommes tous d'accord pour condamner l'Etat totalitaire, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire; dans un préambule de statuts confédéraux de reconnaître implicitement l'Etat démocratique. Je pense que nous devons conserver notre indépendance totale et absolue vis-à-vis des églises, des partis et de l'Etat, quelle que soit sa forme.

Ceci, camarades, est extrêmement important, parce que, si on accepte le préambule aux statuts dans la forme où il nous est présenté, c'est pratiquement une renonciation à l'esprit de la *Charte d'Amiens* dont tous les syndicalistes se sont réclamés.

Camarades, j'insisterai aussi sur le mode d'élection de la Commission administrative. C'est aussi extrêmement important, parce qu'il est certain que le mode d'élection traduira notre volonté de démocratisation du mouvement syndical. Je pense, en ce qui me concerne, que le Congrès pourrait être habilité pour élire la C. A., parce que c'est bien le Congrès qui est l'émanation directe de la base. Ce sont les délégués des Syndicats qui composent le Congrès, alors que le C.C.N. n'est en quelque sorte qu'une superstructure du mouvement syndical. Lorsqu'il s'agit de désigner l'équipe d'hommes qui présidera aux destinées de notre Confédération, il est indispensable, si on a quelque peu le souci de démocratie syndicale dont nous nous sommes réclamés à juste titre, que ce soit le Congrès qui décide.

Croyez, camarades, que je ne prends pas position en fonction de telle ou telle tendance. Je pense au contraire que chaque syndicaliste doit se déterminer librement et je regrette que certains camarades semblent systématiquement se cabrer quand un orateur, qui appartient à une tendance qui n'est pas la leur, apparaît au micro. Je pense que c'est là une réminiscence d'un passé très récent que nous déplorons. Il faudra dans l'avenir se débarrasser de cela. Les camarades devront prendre l'habitude de penser par eux-mêmes et ne pas réagir systématiquement en fonction de leurs amitiés ou de leurs inimitiés particulières.

J'insiste donc une fois de plus, camarades. Il faut que le mouvement syndical soit vraiment indépendant des partis politiques et de l'Etat, qui ne peut pas être considéré à mon sens comme un instrument de libération, mais bien comme un instrument d'exploitation. Je persiste à penser que l'Etat ne vise pas à supprimer le patronat mais au contraire à le remplacer. Nous assistons actuellement à une éviction progressive du capitalisme au profit du capitalisme d'Etat. Il me semble que c'est le sens de l'évolution actuelle. Je crois que les syndicalistes - conscients dans ces conjonctures ont intérêt à affirmer le plus nettement possible l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis de l'Etat, quelle que soit sa forme, ce qui n'implique pas, n'est-ce pas, chers camarades, que nous soyons partisans de l'Etat totalitaire, cela se conçoit aisément.

J'insiste sur la nécessité que le Congrès désigne lui-même la Commission administrative de la C. G. T.  
(*Applaudissements.*)